



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est tenue le lundi 20 juillet 2015, à 18h30, à la salle du conseil du Centre F.P. Adams.

Étaient présents : Mmes Antoinette Boilard-Lord, conseillère
Brigitte Kenny, conseillère
M. Roger McGrath, conseiller
Étaient absents : Mme Chantal Lebel, conseillère
MM. René Arseneault, conseiller
David Ferguson, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

15-07-15 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Boulay fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 06 juillet 2015
3. Suivi du procès-verbal
4. Période de questions
5. Reddition de comptes MTQ programme PAERRL
6. Colloque régional ADMQ 2015
7. Avis MDDELCC - gestion des systèmes d'épuration résidence isolée
8. Rapport PESCA système de traitement des eaux usées, édifice municipal
9. Contrat d'embauche du nouveau directeur général
10. Nomination – Officier Constat d'infraction
11. Revenu Québec – Autorisation
12. Bureau de probation
13. Acquisition de terrain
14. Projet Harmonie – demande de don
15. PGMR – Camping privés
16. Centre d'interprétation du Chemin Kempt
17. Varia
18. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 20 juillet 2015 soit modifié comme suit :

QUE les points 2 à 4, 6 à 8 et 12 à 16 soient reportés à la séance ordinaire du 03 août 2015

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 20 juillet 2015 se présente maintenant ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Reddition de comptes MTQ programme PAERRL
3. Contrat d'embauche du nouveau directeur général
4. Nomination – Officier Constat d'infraction
5. Revenu Québec – Autorisation
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

15-07-16 REDDITION DE COMPTES MTQ PROGRAMME PAERRL

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 35 679,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Antoinette Boilard-Lord

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

15-07-17 CONTRAT D'EMBAUCHE DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'embauche de M. Hervé Esch en tant que nouveau directeur général, a fait l'objet d'une dernière négociation ;

Il est PROPOSÉ par : Mme Brigitte Kenny

Et résolu à la majorité (2 pour et 1 contre)

QUE le contrat soit adopté et que les conditions soient rétroactives à la date du 06 juillet 2015.

15-07-18 NOMINATION – OFFICIER CONSTAT D'INFRACTION

CONSIDÉRANT QU' il est du devoir pour la municipalité de valider toute infraction relative à la réglementation du contrôle intermédiaire de l'abattage forestier ;

Il est PROPOSÉ par : M. Roger McGrath

Et résolu à la majorité (2 pour et 1 contre)

QUE soit nommé M. Hervé Esch en tant qu'officier municipal apte à rédiger des constats d'infraction.

15-07-19 REVENU QUÉBEC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE personne au sein de la Municipalité ne possède actuellement d'autorisation auprès de Revenu Québec aux fins de communication de renseignements, procuration ou révocation ;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par : Mme Brigitte Kenny

Et résolu à l'unanimité

QUE M. François Boulay, Maire, soit, et il l'est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est le formulaire "Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation 9MR-69".

15-07-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 00, M. Roger McGrath propose de lever la séance.

Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier